

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLÉANS

11/04/2023

N° E23000054 /45

le président du tribunal administratif

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 03/04/2023, complétée le 07/04/2023, la lettre par laquelle le maire de la commune de ESCRENNES demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

les projets de révision du zonage d'assainissement collectif et non collectif des eaux usées, et d'élaboration du zonage des eaux pluviales de la commune d'ESCRENNES (Loiret) ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Jean-Claude GAGNOL est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au maire de la commune de ESCRENNES et à Monsieur Jean-Claude GAGNOL.

Le Président,



Guy-QUILLEVERE